



Association ARNOVEL
Centre de Loisirs Petite Rivière
Accueil de Loisirs Sans Hébergement
6 – 15 ans



Situation géographique



Regroupement de commune



Sommaire

- 1) L'association
- 2) Introduction
- 3) Le COVID–19 protocole d'accueil (familles, enfants, personnel)
- 4) Descriptif des lieux
- 5) Période de fonctionnement
- 6) Rappel des principaux éléments du Projet Éducatif de l'association
- 7) Accueil des enfants et des parents matin et soir
- 8) Accueil d'enfant en situation de handicap
- 9) Les objectifs éducatifs et pédagogiques de la directrice et de l'équipe d'encadrement
 - A. Principaux objectifs du projet pédagogique
 - B. Les moyens de mise en œuvre des différents objectifs pédagogique
- 10) Composition de l'équipe
- 11) Les obligations de chaque membre de l'équipe
- 12) le rôle de chacun
- 13) Organisation du travail de l'équipe
- 14) Journée Type
- 15) Les repas
- 16) Les activités
- 17) Transport
- 18) Relations aux familles
- 19) Protocole d'accident d'enfant
- 20) Rappel des règles principales pour les sorties et animations
- 21) Les animaux
- 22) les outils d'évaluation
- 22) Conclusion

1) L'association

Nature : Accueil de Loisirs San Hébergement 6 – 15 ans

Organisateur : ARNOVEL « Association de la région de Neuville pour l'organisation de vacance éducative et de loisirs »
Association loi 1901
Création en 1984
Déclaration au journal officiel
Numéro d'agrément DDSC : 086ORG0062

Siège social : 8 rue des deux rivières
« BLASLAY »
86 170 SAINT MARTIN LA PALLU

<u>Bureau</u> :	Présidente	Mme Camille CAUWELS
	Vice président	M. Pierre PRIES
	Secrétaire	Mme Hélima GUITTON
	Trésorière	Mme Frédérique DESBANCS
	Membres actifs	M. Xavier JACQUES M. Patrice DESBANCS

Équipe de direction : Directrice de la structure Mme Line DEMARCONNAY
Directrice des 6 – 15 ans Mme Rachel JAN

Public accueilli : Les enfants de 6 à 15 ans, en priorité les enfants issus de la Communauté de Communes du Haut Poitou. La capacité d'accueil est de 48 places pour les vacances de Noël 2020.

2) Introduction

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long du séjour.

Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune. Il est fondé sur la recherche du bien-être de ces derniers, de leur épanouissement et de leur accès aux responsabilités de la vie en société.

Il est élaboré dans un premier temps par la directrice de l'accueil, puis dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence au projet éducatif de l'association ARNOVEL.

3) Le COVID-19 protocole d'accueil (familles, enfants, personnel)

La crise sanitaire actuelle liée à la pandémie COVID – 19 nous oblige à faire preuve de prudence et à adapter notre activité (lieu d'accueil, aménagement des espaces, organisations, activités proposées...). En conséquence, nous avons mis en place un protocole sanitaire (ci-joint) et nous avons élaboré le projet pédagogique en tenant compte du contexte actuel.

4) Descriptif des lieux

Les locaux comprennent des bureaux, avec un espace d'accueil pour les parents qui ne sera pas accessible dû à la crise sanitaire liée au COVID-19, pour toutes demandes ou renseignements merci de prendre contact par mail ou par téléphone.

Au rez de chausser, une grande salle polyvalente, une salle animateurs, une salle pour le matériel pédagogique, une infirmerie, une cuisine, des sanitaires adaptés pour les enfants et les adultes, deux salles d'activités

Au premier étage une salle d'activités, une salle détente et un dortoir

Au deuxième étage deux salles d'activités, une salle de détente.

Un espace extérieur clôturé avec un préau, des sanitaires, un bac à sable, une table de ping-pong, une zone goudronnée, des espaces herbeux, un terrain d'activités (mis à disposition par la CCHP) avec mini-golf et un centre équestre avec des poneys. A proximité le city stade de la commune.

En raison de la crise sanitaire actuelle et du plan Vigipirate, le portail et le portillon resteront fermés à clés seul le personnel, les intervenants et les enfants seront autorisés à accéder à la structure.

5) Période d'ouverture

L'accueil de loisirs est ouvert, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00, pendant chaque période de vacances scolaires. Un service de garderie est proposé aux familles de 7h30 à 8h30 le matin et de 18h à 18h30 le soir.

6) Rappel des principaux éléments du Projet Éducatif de l'association

L'accueil organisé par l'association ARNOVEL est un espace d'éducation où se développent des temps de loisirs collectifs, en lien avec les familles. Il favorise la relation avec les autres professionnels.

Propose aux familles prioritairement issues de la communauté de communes du Haut Poitou et de ses communes associées, un accueil sécurisant et adapté à leurs enfants, afin de répondre, non seulement aux besoins de garde qu'elles rencontrent mais également aux demandes de loisirs des enfants.

Proposer aux enfants des activités répondant aux besoins et aux envies des différentes tranches d'âge.

Permettant de développer leurs autonomies, leurs sociabilisations, en tenant compte de leurs âges et de leurs rythmes biologiques.

Offrant des mises en situations variées et riches en sensations, afin de leur permettre de développer leurs facultés d'adaptation à leurs environnements.

7) Accueil des enfants et des parents matin et soir

Le matin les enfants seront accueillis à la porte de la grande salle d'activités, par les animateurs qui prendront leurs températures (si la température des enfants est égale ou supérieure à 38° ils ne pourront pas être accueillis au centre de loisirs), puis ils passeront ensuite aux sanitaires afin de se laver les mains avant de se rendre dans leur salle d'activité.

Le soir les familles des enfants devront attendre à la grille et respecter le marquage au sol les enfants seront appelés chacun leur tour et pourront sortir du centre avec leurs affaires personnelles. Les animateurs seront à la disposition des familles et des enfants pour un départ échelonné dans le respect du protocole sanitaire.

Le port du masque est obligatoire pour les adultes et les enfants à partir de 6 ans.

8) Accueil d'enfant en situation de handicap

Le centre de loisirs peut être amené à assurer l'accueil de jeune en situation de handicap (mental, moteur, plus ou moins sévère...). Les locaux sont adaptés, pour une partie de la structure à l'accueil des fauteuils roulants. Une salle d'activité se trouve au rez-de-chaussée, des sanitaires rehaussés, ainsi qu'une douche de plain-pied se trouvent également à côté de la grande salle.

Certains animateurs de notre équipe éducative sont amenés à travailler depuis plusieurs années avec un public en situation de handicap (AESH, RS séjours adultes handicapés...)

Afin de préparer au mieux l'accueil, l'équipe de direction rencontre en amont la famille du jeune, ainsi que toutes les personnes amené à s'occuper de lui, et se fait accompagner par le référent handicap de la vienne.

Selon les besoins une personne supplémentaire à l'équipe peut être spécifiquement recruté pour s'occuper du jeune.

9) Les objectifs éducatifs et pédagogiques de la directrice et de l'équipe d'encadrement

L'accueil de loisirs est un lieu ouvert à tous, dans lequel l'épanouissement de chacun sera l'une des priorités principales.

Il s'agit d'un espace de découverte et d'apprentissage par des moyens éducatifs ludiques.

L'individu sera pris en compte tant dans le groupe que dans son individualité.

Toute l'équipe veillera à faire respecter les mesures sanitaires.

A. Principaux objectifs du projet pédagogique

- Développer la notion de collectivité.
- Développer l'autonomie
- Respecter les différences de chacun
- Valoriser les relations avec les familles



B. Les moyens de mise en œuvre des différents objectifs pédagogiques

- Vivre ensemble sereinement des activités, des situations de jeux. Développer la notion de coopération, travailler autour des choix collectifs tant au niveau des jeux que des temps de vie quotidienne.
- Trouver sa place dans le groupe et respecter celle des autres. Apprendre à partager des espaces de jeux, des projets... Apprendre à se faire respecter et à respecter les autres.
- S'approprier les ateliers, prendre part de façon active sans dénigrer, tout étant force de proposition.
- Travailler sur des notions de choix et l'expression de l'envie.
- Travailler sur la confiance en soi et en l'autre.
- Permettre la prise d'initiative, la prise de décision.
- Encourager les relations fondées sur le respect mutuel, le respect des règles et l'épanouissement personnel.
- Favoriser l'expression de l'individu au sein du groupe.
- Permettre le dialogue entre l'équipe et les familles quelles que soient les situations. Les animateurs se présentent dès le premier temps d'accueil et établissent le contact avec les familles.

10) Composition de l'équipe

L'équipe de l'accueil de loisirs sera composée en fonction des effectifs de :

- directrice des 6-15 ans
- animateurs BAFA
- stagiaires BAFA
- animateurs non diplômé
- agent de service



11) Les obligations de chaque membre de l'équipe

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de tous. Ses membres connaissent et appliquent le projet pédagogique. Des réunions permettent l'adaptation des activités aux besoins ou envies des enfants, l'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide.

La directrice et son équipe sont garantes du respect des règles établies au sein du centre, à l'extérieur l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (Code de la route, mesures barrière, règles sanitaires...).

12) le rôle de chacun

La directrice



La directrice est responsable du centre de loisirs et de toute l'organisation, elle est représentante de l'organisme qui lui confie la responsabilité de l'ALSH.

Elle maintient la cohésion de l'équipe, coordonne les actions pédagogiques lorsqu'elles touchent différents domaines et évite les interférences.

Elle est garante des règles de sécurité et veille avec son équipe à l'hygiène, à la sécurité et à la santé des enfants. La directrice a plusieurs rôles :

- Un rôle pédagogique auprès de son équipe. Elle veille au respect du projet éducatif, ainsi qu'à la mise en œuvre du projet pédagogique et à son évolution.
- Un rôle de gestionnaire et d'administratif.
- Un rôle relationnel auprès :
 - des élus municipaux
 - de l'équipe
 - des animateurs stagiaires
 - des familles
 - des partenaires
- Un rôle de garant de l'application des textes réglementaires en matière de sécurité des biens et des personnes.

Les animateurs

L'animateur, à tout moment de la journée, est responsable des enfants qui lui sont confiés. Il est garant de la sécurité matérielle, physique et affective des enfants en collectivité. Il est conscient de ses fonctions éducatives et de ses responsabilités morales, juridiques et professionnelles. L'animateur lit attentivement le projet éducatif et pédagogique, et il met en œuvre les activités répondant aux objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation. Il doit être cohérent entre ses propos, ses actes et sa pensée. Il doit être motivé et disponible, ainsi que cohérent entre le discours et la pratique. Il doit être à l'écoute des enfants, ce qui exclut la passivité et le manque d'initiative. Il doit être médiateur des relations enfant/enfant et enfant/adulte en leur permettant de s'intégrer dans un groupe et être eux-même. Il doit veiller à ce que les enfants se portent respect mutuellement. Au cours de son travail d'équipe il doit pouvoir s'exprimer et proposer des solutions aux problèmes d'ordre matériel, pédagogiques, ou affectifs. Il doit accepter, au bénéfice de sa formation continue, toute remarque ou conseil d'ordre professionnel.

Les animateurs se doivent de :

- Faciliter l'activité par leur disponibilité, leur écoute.
- Impliquer les enfants au maximum de leurs possibilités.
- Faciliter la progression dans le groupe pour faire aboutir les conflits.
- S'informer au mieux pour diffuser les informations aux autres membres de l'équipe, aux parents.
- S'impliquer à tout moment de la journée et se sentir en formation permanente.
- Privilégier les relations entre les enfants, les enfants et les adultes, entre les animateurs et les parents.
- Être le lien entre les familles et le centre.
- Jouer avec les enfants.
- Instaurer une atmosphère de confiance et de jeu.
- Agir en qualité de formateur auprès des stagiaires.
- Respecter le travail des autres membres de l'équipe.
- Prendre connaissance des PAI (projet d'accueil individualisé) ou autres problèmes médicaux.
- Participer activement aux tâches de la vie quotidienne (mettre la table, débarrasser, préparer le goûter, faire la vaisselle du goûter, désinfection des tables et des chaises etc...).

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (adultes et enfants), le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes adaptées à la situation.



13) Organisation du travail de l'équipe

L'équipe se réunit une fois par semaine (mardi soir) pendant les vacances afin :

-d'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.

- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

-De ranger le centre de loisirs (intérieur et extérieur)

La directrice et l'ensemble des animateurs y participent. Elles sont animées par la directrice.



14) Journée Type

7h30 / 8h30	Garderie accueil des parents et des enfants échelonné ; jeux libres
8h30 / 9h30	Début du centre de loisirs ; jeux libres
9h30 / 12h00	Jeux et activités
12h00 / 13h30	Repas
13h30 / 14h00	Temps libre
14h00 / 16h00	Jeux et activités
16h00 / 16h30	Goûter
16h30 / 18h00	Accueil des parents départ échelonné ; jeux libres
18h00 / 18h45	Garderie accueil des parents départ échelonné ; jeux libres

15) Les repas

Avant le repas, passage aux toilettes puis au lavage des mains.

Les repas seront pris par groupes, chacun dans leurs salles respectives afin de respecter les mesures sanitaires.

C'est un moment d'échanges, de partages. On veillera à ce que les enfants (et les adultes)

goûtent à tout, à ce que les enfants (et les adultes) discutent avec ceux de sa table (et pas la table à côté), à éviter le gaspillage et la surconsommation (de pain notamment).

Les enfants se lèveront pendant le repas uniquement pour remplir le broc d'eau, et éventuellement la corbeille à pain.

Les enfants ne pourront pas se servir et servir les autres, les animateurs les serviront.

Pour les plus petits, les animateurs se chargent de découper la viande.



A la fin du repas, on veillera à ce que la table soit débarrassée et nettoyée (par les enfants) afin d'éviter tous croisements ils déposeront chacun leurs tasses sur le chariot leurs assiettes, couverts et verres.

Les repas sont livrés en liaison froide. Les locaux utilisés sont ceux du centre de loisirs. Une personne est présente pour faire réchauffer et gérer l'entretien des locaux, après les repas ainsi qu'après l'accueil.

Avant le goûter, passage aux toilettes puis au lavage des mains. Le goûter sera distribué par les animateurs.

Le goûter est prévu par l'accueil de loisirs, en cohésion avec les menus de la semaine, afin de veiller au mieux à l'équilibre des repas.



16) Les activités

Les programmes sont établis jour par jour, afin de permettre aux familles d'avoir une meilleure lisibilité des activités proposées.

Les groupes des 6-8 ans et des 9 ans et plus, n'auront pas de thématiques, ils seront libre de faire les propositions qu'il souhaite mettre en place en accord avec les animateurs, ils seront acteurs et réalisateurs de leurs programme.

Chacun aura la liberté de s'exprimer comme il le souhaite. La programmation peut donc en cours des vacances être modifiée si la demande des enfants est différente et s'ils s'investissent avec l'animateur pour la mettre en place. Le programme peut subir des modifications en fonction de la météo. L'équipe d'animation, lors de la mise en place de ses activités, peut faire appel à des personnes extérieures au centre de loisirs, soit parce qu'elles sont reconnues comme compétentes dans une spécialité, soit parce qu'elles possèdent les qualifications nécessaires à la pratique de l'activité. Les activités sont adaptées aux enfants, en fonction de leur âge.

Les activités s'effectuent toujours dans le respect des objectifs de départ, du projet éducatif. Elles visent l'épanouissement et le bien-être des enfants.

les vacances de Noël

Groupe des 6 – 8 ans

Semaine du 21 au 25 décembre
Semaine du 28 au 01 janvier

« C'est toi qui choisit »

Groupe des 9 ans et plus

Semaine du 21 au 25 décembre
Semaine du 28 au 01 janvier

« C'est toi qui choisit »

17) Transport

Le ramassage en bus et la navette entre Neuville et BLaslay ne seront pas assurés durant les vacances de Noël en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les enfants devront être déposés par leurs familles au centre de loisirs petite rivière à Blaslay, il est demandé aux familles de stationner leur véhicule sur le parking, de prendre le chemin et de respecter le sens de circulation marquée au sol, pour le bien-être de tous. **IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE S'ARRETER ET DE STATIONNER DEVANT LES GRILLES OU LE LONG DU TROTOIRE, ainsi que devant les maisons des voisins.**

18) Relations aux familles

Pour chaque inscription les familles doivent fournir :

- un dossier administratif
- une fiche sanitaire
- photocopie des vaccinations à jour
- un dossier d'inscription complété et signé
- une enveloppe timbrée, libellée à son nom
- justificatif de quotient familial établi par la CAF ou la MSA pour l'année en cours
- Le règlement intérieur signé
- règlement de la totalité du séjour

Tout dossier incomplet ne permet pas la prise en compte de l'inscription de l'enfant.

Les animateurs rencontrent les familles le matin quand ils déposent leurs enfants, et le soir.

19) Protocole d'accident d'enfant

Avant toutes interventions, il est important de discuter avec l'enfant et de constater son état, le rassurer et le mettre en PLS (position latérale de sécurité) si nécessaire.

Appeler le 15 ou le 112 et la direction du Centre de Loisirs.

Avoir la fiche sanitaire de l'enfant qui contient les informations de l'enfant mais aussi de sa famille à contacter.

La coordination du 15 décide du service des urgences vers lequel diriger l'enfant, en cas de transfert vers l'hôpital, monter avec lui dans l'ambulance avec l'accord des ambulanciers et confier votre groupe d'enfants à un autre animateur. Attendre le diagnostic du médecin avec l'enfant et le rassurer.

La directrice du centre appelle les parents de l'enfant et leurs fournit les informations sur la situation de leur enfant.

Si l'accident ne nécessite pas d'hospitalisation, un retour en voiture peut être envisagé avec l'accord des médecins et des parents.

Faire une déclaration d'accident : fournir l'attestation des premiers soins écrit par le médecin.
Les renseignements de l'enfant.
Numéro de la carte vitale et mutuelle.
Le contexte de l'accident, les témoins, le lieu et la date.

Pour toute intervention ou soins ou bobologie à l'infirmerie bien remplir les carnets.

TEL. URGENCE CHU : 05,49,44,44,48
SAMU : 15 OU 112 (portable)

20) Rappel des règles principales pour les sorties et animations

Vous devez impérativement vérifier au moment du départ :

- *la liste des enfants avec les noms, prénoms des enfants, de l'animateur, la date, l'heure, le lieu du déplacement 1 exemplaire avec vous, 1 exemplaire qui reste au centre.
- *Les fiches sanitaires des enfants.
- *Une trousse pharmacie complète (crème solaire comprise).
- *De l'eau, des gobelets, le goûter si besoin, papier WC, essuie-tout, sac poubelle.
- *Que chaque enfant a bien un chapeau ou une casquette ainsi que la tenue adaptée à l'activité ou à la sortie.

Lors des sortie en groupe :

- *toujours avoir une trousse pharmacie et les fiches sanitaires etc... (se référer à la liste ci-dessus), un groupe est assimilé à une voiture, vous devez marcher à droite, bien au bord.
- *Un animateur devant, un derrière portant des gilets jaunes de sécurité.
- *Vous devez faire attention à ce que le groupe ne soit pas trop « éclaté ».
- *On s'attend à chaque croisement, on prévoit des pauses régulières selon la longueur du trajet.
- *Pour traverser la route les animateurs se positionne de chaque côté de la route dos aux voitures et fond passer les enfants.

Baignade :

- *toujours en présence d'un surveillant de baignade.
- * Pour les enfants de plus de 6 ans 1 animateur pour 8 enfants.
- * Si un groupe va à la piscine, signaler sa présence au maître nageur sauveteur et se conformer à ses instructions. Lui donner la liste des enfants ou sera précisé leur âge et s'ils savent nager où pas. Noter également les animateurs.
- *Bonnet de bain et slip de bain obligatoire (pas de caleçon) pour les garçons.
- *Pour la piscine de Neuville, remplir la feuille à l'entrée en précisant le nombre d'enfants et d'animateur. Un animateur signe la feuille.

Les sorties vélo :

- *respecter le code de la route, Favoriser les petits groupes avec minimum deux animateurs, respecter les distances de sécurité.
- *Vérifier l'état des vélos avant (freins, réglage selle, guidon, etc...), signaler au retour tous problèmes.
- *Le casque est obligatoire pour les enfants et les animateurs.
- *Toujours avoir une trousse pharmacie.
- *Repérer son itinéraire avant et laisser un double au centre.
- *Ne pas rouler à 2 de front.
- *1 animateur devant et 1 animateur derrière avec des gilets jaunes, on n'oublie pas de prendre de l'eau, on fait des pauses, on prévoit un nécessaire de réparation en cas de crevaison.
- *On s'attend et on adapte son allure au plus faible.
- *Au retour on nettoie et range son vélo, son casque.

Hygiène :

- *penser régulièrement à dire aux enfants d'aller aux toilettes et de se laver les mains en sortant des toilettes, avant de passer à table, avant et après chaque activité.
- *Lors des camps : veiller à ce que les enfants se lavent, un animateur présent pour vérifier, aider si nécessaire, veiller au rangement des sacs afin d'éviter tout échange de vêtement ou autres objets personnels.

Informations relatives à la conduite des minibus :

- *un minibus disposant de neuf places aménagées avec un conducteur ne constitue pas réglementairement un transport en commun et la visite médicale obligatoire pour ce type de transport n'est pas nécessaire.
- *Les règles applicables sont celles du transport en véhicule léger.
- *Le permis exigé est le permis B, toutefois la communauté de communes demande que les conducteurs soient âgés de 21 ans et 3 ans de permis s'ils n'ont pas fait la conduite accompagnée et de 2 ans de permis s'ils ont fait la conduite accompagnée.
- *Les minibus ont tous été révisés par les services techniques de la communauté de communes.
- *Le port des ceintures de sécurité est obligatoire à l'avant et à l'arrière. Les enfants doivent voyager sur des sièges adaptés tels des rehausseurs ou sièges auto selon l'âge et le poids.

21) les animaux

Afin de favoriser la découverte, la connaissance, et de sensibiliser les enfants que l'on accueille au respect de la nature et de l'environnement, nous avons au centre de loisirs divers animaux. Un poulailler avec 3 poules, une grande volière avec 6 perruches, une petite volière avec 2 canaris, un aquarium avec des poissons, et un lapin nain.

L'implication active des enfants dans l'entretien et le nourrissage des animaux, les responsabilise et permet de rechercher une forme d'autonomie dans les tâches qui leur sont confiées, tout en restant sous la responsabilité d'un animateur.

22) les outils d'évaluation

L'évaluation est le moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie du centre de se positionner par rapport à des objectifs énoncés, de prendre conscience des différentes évolutions et de réadapter en fonction de la situation d'arrivée.

Elle est aussi un moyen de communication facile auprès de parents; en effet lorsque l'enfant évoque peu sa journée auprès de sa famille, il est possible, outre la discussion avec chacun et les réalisations des enfants, d'utiliser les outils d'évaluation pour permettre à la famille de visualiser au plus proche la façon dont l'enfant a vécu sa journée.

L'équipe d'animation fera un bilan avec les enfants. L'objectif est de mettre en valeur le groupe ou de donner des explications très précises sur les attentes et prévisions quant aux activités passées ou/et à venir. Cette action permettra ainsi aux enfants de réaliser eux-mêmes un bilan de la journée et évoquer les difficultés rencontrées ou les envies.

22) Conclusion

Pour participer véritablement au temps de loisirs des enfants tout en favorisant leur démarche d'autonomisation et de socialisation, l'équipe d'animation propose, sous forme ludique, des situations variées et multiples. Elle s'attache également à respecter les rythmes de vie des enfants.

NUMEROS DE TELEPHONE UTILE

Centre de loisirs Petite Rivière 8 rue des deux rivières – Blaslay – 86170 Saint Martin la Pallu	05,49,54,52,92
Mairie de Saint Martin la Pallu	05,49,54,59,60
Mairie de Blaslay	05,49,54,13,24
Communauté de Commune du Haut Poitou	05,49,51,93,07
Direction Départementale de la Cohésion Sociale 4 rue Micheline Ostermeyer – 86000 – Poitiers	05,49,44,83,50
Agence Régionale de Santé 4 rue Micheline Ostermeyer – 86000 – Poitiers	09,69,37,00,33
Médecine du travail	05,49,88,40,56
SAMU	15 ou 112
Pompier	18 ou 112
Police National	17 ou 112
Gendarmerie Nationale Brigade de Neuville	05,49,51,20,32
Centre Anti-Poison Bordeaux	05,56,96,40,80
Enfance Maltraitée	119
Urgence CHU	05,49,44,44,48

Suivez nous sur notre site internet WWW.petiteriviere.fr
et sur notre page Facebook Centre de Loisirs Petite Rivière - Arnoval.

Directrice générale : Line Demarconnay

Directeur
Camps
Marc-Antoine
Bellivier

Directrice ALSH
Rachel JAN

Directrice ALM
Lucile ASTIER

Agent d'office
et d'entretien

Karine Rousseau
CDI

Équipe d'animation

Marc-Antoine Bellivier
CDI

Flavian Duhem
CDII

Camille Lebihan
CDII

Romain Langlais
CDII

Équipe d'animation

Léa Delrieu
CDII

Charlyne Jamet
CDII

Virginie Boche
CDII

Sarah Barragan
CDII

Activité équestre

Thuat
NGUYEN VAN
CDI

Agathe
GOUEFFON
CDI

Animateurs et personnels occasionnels